

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER

Du 04 avril 2019

Concernant l'aménagement de la place du Clos

La neutralisation de la rue de l'église sera effective entre le 15 et le 26 avril 2019. Pour permettre l'arrivée des élèves dans les écoles, la rue de l'église en provenance de la rue de Barbeau sera mise en double sens. Cela permettra à tous d'accéder aussi à la mairie et à l'agence postale. Ce problème a été évoqué avec les représentants des parents d'élèves. Un cheminement spécifique permettra aux parents d'accompagner leurs enfants à l'école maternelle ou/et au centre de loisirs.

Pour le mercredi 17 mai, l'accès au centre de loisirs se fera obligatoirement par la cour des Communs (ancien portail devant le parc de la mairie).

La circulation sera autorisée dans la rue de l'église pour la seconde semaine des vacances scolaires (1^{er} mai).

La proposition de l'entreprise et de l'architecte pour rattraper la pente devant l'escalier de la salle du Clos est validée ce jour.

Le planning sera repris et consolidé pour être sûr que les travaux soient terminés avant fin juin. Pour cela, et afin d'éviter tout litige sur la mise à disposition partielle d'une partie de la place, le phasage des travaux doit être proposé et respecté.

Le problème d'écoulement des eaux de la place du Clos devant la rue de l'église doit être intégré par l'entreprise et n'est pas à la charge du maître d'ouvrage.

Les fourreaux supplémentaires sont posés le long de la noue pour permettre une extension du réseau électrique future si nécessaire.

Madame le Maire

Sylvie BOUCHET BELLECOURT